

Nombre de membres en exercice: 7	Séance du 13 avril 2023
Présents : 7	L'an deux mille vingt-trois et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée le 13 avril 2023, s'est réunie sous la présidence de Sont présents: Thérèse VERMANDE, Sylvie ALECHKINE, Anne REMOND, Claude-Henri DUBOIS, Bertrand DEFOIS, René-Marc HERPSON, Frédéric VUILLEMIN
Votants: 7	Représentés: Excuses: Absents: Secrétaire de séance: René-Marc HERPSON

Objet : FISCALITE 2023 - DE 2023 008

Après avoir pris connaissance de l'état de notification des bases d'imposition servant au calcul des taxes directes locales pour 2023,

Considérant les recettes attendues pour l'année 2023 et l'excédent antérieur reporté,

Considérant l'évolution des bases d'imposition et le montant des compensations de l'Etat,

Considérant le montant du prélèvement au titre du FNGIR,

	<u>Bases d'Imposition</u>	<u>Taux</u>	<u>Produit</u>
- Foncier Bâti	95 300	29.31 %	27 932 €
- Foncier Non Bâti	5 100	67.03 %	3 419 €
- Taxe d'habitation rés secondaires	87 272	7.23 %	6 310 €
- CFE	3 800	13.46 %	511 €
		TOTAL	38 172 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de ne pas modifier les taux pour cette année.
- valide à la majorité cette proposition.

VOTES	Pour	Contre	Abstentions	Refus de vote
	6	0	1	0

Objet : VOTE BUDGET 2023 - DE 2023 009

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Orniac,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Orniac pour l'année 2023 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte les dons du Diocésaine de Cahors,
- charge le Maire de prévoir cette somme au budget 2023 (article 10251) dons affectés aux travaux de l'Eglise.

VOTES	Pour	7	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Objet : CLOCHES EGLISES - DE_2023_011

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Brouillet et Fils.

Suite à l'intervention d'un technicien en date du 10 janvier 2023 et à son rapport de visite, il est nécessaire de remplacer la chape de sécurité et du baudrier du battant des cloches 1 et 2 de l'église d'Orniac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- de valider le devis de l'entreprise Brouillet et Fils,
- charge le Maire du bon déroulement de cette opération.

VOTES	Pour	7	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

QUESTIONS DIVERSES

- COMMISSIONS DE CONTROLE LISTE ELECTORALES :

Il est proposé de maintenir :

- Présidente de commission : Sylvie ALECHKINE
- Délégué de l'Administration : Roland CASSAN
- Délégué du TGI : Jacques ASTRUC

- ADMR :

Modification des horaires à compter du mois d'avril 2023 (ménage des locaux de la mairie) :
1h30 / mois au lieu de 3h00

- FORMATION « LES GESTES QUI SAUVENT » :

La date retenue est le samedi 10 juin 2023 à 10h à la salle des fêtes d'Orniac (15 personnes maximum). Inscriptions à faire à la mairie.

Prise en charge de la formation par Groupama : 20 à 25 € par personne.

- ENTRETIEN DU VILLAGE :

C'est l'entreprise QUERCY JARDIN NATURE Mr Jérôme ARMAND qui intervient pour l'entretien du village.

Fin de séance : 18h00

Thérèse VERMANDE

Sylvie ALECHKINE

Claude-Henri DUBOIS

Bertrand DEFOIS

Frédéric VUILLEMIN

René-Marc HERPSON

Anne REMOND